



VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° ST-2020-080

en date du 18 mai 2020

OBJET : ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE FERMETURE DU CIMETIERE DURANT UNE JOURNEE ENTRE LE 20 MAI ET LE 21 MAI 2020

NOUS, Nathalie GROUX, Maire de la Ville de Beaumont-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, et L.2213.1 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de funérailles et des lieux de sépulture,

VU les articles L.2223-1 à L.2223-51 L.2213-7 à L2213-15 ; R2213-1-1 à R.2213-50 ainsi que R.2223-1 à R.2223-137 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté permanent n° 2018-067 du 04 juillet 2018 donnant délégation de fonction et de signature à M. Pierre FOIREST, 5^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie, des travaux et des espaces verts,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code de l'environnement,

VU l'arrêté municipal n°2016-131 du 09 septembre 2016 portant sur le règlement intérieur du cimetière,

VU l'arrêté municipal n° 2016-119 du 28 juin 2016 portant sur le maintien de l'ordre et de la décence au sein du cimetière communal,

VU la demande présentée par l'entreprise adaptée LE COLOMBIER pour le traitement phytosanitaire des carrés et des allées du Cimetière communal de Beaumont-sur-Oise,

VU l'avis de la Direction Générale des Services de la Ville,

VU l'avis de la Direction des Services Techniques de la Ville,

CONSIDÉRANT que cette intervention nécessite la fermeture du Cimetière au public durant 24 heures,

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} :

Du mercredi 20 mai, 12h30 au jeudi 21 mai 2020, 12h30, l'accès au Cimetière sera interdit au public.

ARTICLE 2 :

Du mercredi 20 mai, 12h30 au jeudi 21 mai 2020, 12h30, l'entreprise LE COLOMBIER sera autorisée à travailler dans le Cimetière sur ladite date, afin de procéder au traitement phytosanitaire des allées et des carrés.

HOTEL DE VILLE
Direction des Services Techniques
29, rue de Paris – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Téléphone : 01.30.28.79.79. – Télécopie : 01.39.37.68.81.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché à chaque entrée du Cimetière au moins 48 heures avant le début d'exécution des tâches et durant toute la durée de l'intervention.

DIFFUSION :

Le Demandeur,
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,
Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Madame la Responsable de la Voirie,
La Gendarmerie de Persan,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Val d'Oise,
Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Beaumont sur Oise,
Monsieur le Responsable de la société Sèpur,
Madame la Directrice du syndicat Tri-Or,
Monsieur le Responsable de la société Kéolis Val d'Oise,
Ainsi que tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à BEAUMONT-SUR-OISE, le 18 mai 2020.



Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,
de la Voirie, des Travaux et des Espaces Verts,

Pierre FOIREST

HOTEL DE VILLE
Direction des Services Techniques
29, rue de Paris – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Téléphone : 01.30.28.79.79. – Télécopie : 01.39.37.68.81.